

Formulaire de plainte pour harcèlement psychologique au travail

DRHE, CIUSSS du Nord-de-L'Île-de-Montréal

Ce formulaire est strictement réservé au dépôt de plainte formelle en vertu de la Politique en matière de promotion de la civilité et de la prévention du harcèlement et de la violence (PO-14-003)



* Obligatoire

Processus préalable au dépôt d'une plainte formelle



Notre organisation prône la résolution responsable de conflit. Avant de déposer une plainte formelle, il faut se questionner sur l'objet de la situation.

S'il s'agit d'une situation conflictuelle, 3 étapes doivent être réalisées avant le dépôt d'une plainte formelle:

1- Parler à l'auteur présumé

L'objectif de la première étape est de résoudre la situation conflictuelle en trouvant une solution acceptable et fonctionnelle pour les deux parties. C'est seulement lorsque l'intervention est infructueuse ou lorsque les éléments indésirables persistent qu'il sera nécessaire de passer à la seconde étape.

2- Obtenir du support de son supérieur ou du gestionnaire de son supérieur immédiat

Votre gestionnaire est en mesure de vous accompagner dans un processus de résolution responsable de conflit en favorisant un échange encadré qui permet d'identifier des pistes de solutions acceptables et durables. Si la résolution responsable n'est pas envisagée ou que la conduite est inappropriée, le gestionnaire peut prendre des mesures correctives après avoir consulté la DRHCAJE pour faire cesser le comportement fautif.

3- Demander l'intervention du Bureau de la civilité

Lorsque la personne se sent lésée par le processus de résolution responsable de conflit, elle peut se référer au Bureau de la civilité (514-465-6767 poste 6000) qui pourra l'accompagner dans la démarche, ou la référer vers les bonnes ressources.

4- Déposer une plainte formelle en vertu de la Politique

Si toutes les interventions réalisées à l'occasion des étapes 1-2-3 s'avèrent infructueuses, il est possible de déposer une plainte formelle en vertu de la Politique à la personne responsable de l'application de la Politique.

Informations

Le présent formulaire concerne les plaintes pour **harcèlement psychologique**.

Si vous souhaitez plutôt déposer une plainte concernant une situation de **violence**, nous vous suggérons de d'abord la déposer auprès de votre gestionnaire qui traitera le dossier en collaboration avec le service approprié à la DRHE. Ce formulaire peut toutefois être utilisé pour dénoncer une situation de violence en toute confidentialité.

Si la situation que vous souhaitez dénoncer est liée à la **civilité au travail**, vous pouvez vous adresser au Bureau de la civilité : bureaucivilite.cnmtl@sss.gouv.qc.ca ou 514-495-6767 poste 6000.

Documents de références - intranet

Définition du harcèlement psychologique:

Une conduite vexatoire se manifestant soit par des comportements, des paroles, des actes ou des gestes répétés, qui sont hostiles ou non désirés, laquelle porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique de la personne salariée et qui entraîne, pour celle-ci, un milieu de travail néfaste. Pour plus de précision, le harcèlement psychologique comprend une telle conduite lorsqu'elle se manifeste par de telles paroles, de tels actes ou de tels gestes à caractère sexuel.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement psychologique si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour la personne salariée.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter les documents sur l'intranet - section vie au travail - bien-être au travail - Gestion des conflits et prévention de la violence et du harcèlement

Guide de l'employé et du professionnel de la santé - Civilité et résolution responsable de conflits au travail: http://cnmtl.intra.mtl.rtss.qc.ca/fileadmin/CIUSSS/02-Vie_au_travail/Civilite_milieu_travail/guide_employe_2022.pdf

Politique en matière de promotion de la civilité et de la prévention du harcèlement et de la violence: http://cnmtl.intra.mtl.rtss.qc.ca/fileadmin/CIUSSS/02-Vie_au_travail/Prevention_et_promotion_de_la_sante/Harcelement_et_violence/PO-14-003-DRHCAJEv2022.pdf

Procédure interne de traitement des plaintes: http://cnmtl.intra.mtl.rtss.qc.ca/fileadmin/CIUSSS/02-Vie_au_travail/Civilite_milieu_travail/guide_employe_2022.pdf

Si vous n'avez pas accès à Intranet, vous pouvez obtenir une copie PDF de ces documents en faisant la demande à harcelementviolence.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca

Type de plainte

Pour reconnaître le harcèlement psychologique, vous pouvez vous poser les questions suivantes :

Les comportements sont-ils abusifs, humiliants ou offensants? (vexatoires)

1. Sont-ils répétés? (ou un seul événement grave)
 2. Sont-ils hostiles ou non désirés?
 3. Portent-ils atteinte à votre dignité ou à votre intégrité?
 4. Rendent-ils votre milieu de travail néfaste?
5. Si vous avez répondu « oui » à toutes ces questions, il est possible que vous viviez du harcèlement en milieu de travail.

1

Veillez sélectionner sous quel chef vous déposez votre plainte *

- Harcèlement psychologique
- Harcèlement discriminatoire (basé sur la race, le sexe, la religion, etc)
- Harcèlement sexuel
- Violence

Identification de la personne plaignante

2

Je suis: *

- La personne plaignante
- Une personne témoin qui signale une situation de harcèlement

3

Prénom et nom de famille *

4

Matricule *

5

Titre d'emploi *

6

Installation/ établissement de travail (ex: Hôpital Fleury) *

7

Service ou unité où vous travaillez (ex: Soins intensifs) *

8

Adresse courriel pour vous joindre *

9

Numéro de téléphone où nous pouvons vous rejoindre *

10

Nom de votre supérieur immédiat (gestionnaire) *

Identification de la personne visée par votre plainte (mise en cause)

11

Prénom et nom de famille de la personne visée par votre plainte *

12

Titre d'emploi de la personne visée par votre plainte

13

Quel est votre lien avec la personne visée par votre plainte? *

- Mon collègue de travail
- Mon assistant ou chef d'équipe
- Mon gestionnaire
- Un employé d'un autre service
- Autre

Démarches préalablement effectuées

14

Veillez identifier les démarches que vous avez préalablement effectuées en cochant la case appropriée *

	OUI	NON
Êtes-vous actuellement en absence du travail en lien avec une invalidité (maladie ou CNESST)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Avez-vous informé la personne visée par votre plainte que sa conduite était inacceptable	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Avez-vous informé l'un de vos supérieurs hiérarchiques de la situation?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Est-ce qu'un grief a été déposé en votre nom, par votre syndicat, en lien avec cette situation?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Avez-vous déposé une plainte à la Commission des droits et libertés de la personne?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Avez-vous déposé une réclamation CNESST en lien avec la présente situation?	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

15

Avez-vous fait d'autres démarches que celles énoncées à la question 14, si oui, quelles sont-elles? *

Durée de la situation problématique

16

Depuis combien de temps vivez-vous la situation de harcèlement au travail? *

- 1 semaine ou moins
- 3 à 4 semaines
- 1 à 3 mois
- 3 à 6 mois
- 6 à 12 mois
- 1 an et plus

17

Veillez indiquer la date du dernier événement *

18

Est-ce que votre sécurité PHYSIQUE est menacée actuellement *

- OUI
- NON

19

Pourquoi votre sécurité physique est-elle menacée actuellement? Expliquez. *

Description des faits/événements reprochés (allégués principaux)

Veillez compléter les cases 20 à 28 en indiquant pour chaque événement:

- La date de l'événement
- Les faits (que s'est-il passé ?, où est-ce que l'événement a eu lieu ?, etc.)
- Les personnes impliquées ou les témoins de l'événement

Si vous avez **plus** de 8 situations/événements à rapporter, vous pourrez nous transmettre un document en complément de ce formulaire de plainte. Vous retrouverez les informations pour procéder, à la fin de ce formulaire.

Si vous avez moins de 8 situations à rapporter, laissez les cases vides.

***Il est toutefois obligatoire de rapporter un minimum de deux situations.**

20

Situation #1 *

21

Situation #2 *

22

Situation #3

23

Situation #4

24

Situation #5

25

Situation #6

26

Situation #7

27

Situation #8

Conséquences

28

Quelles sont les conséquences des événements sur vous? *

Attentes

29

Quelles sont vos attentes par rapport à cette démarche, que souhaitez-vous accomplir? *

Annexe, documents de preuve ou documents de faits complémentaires

Si vous avez un document complémentaire, une annexe ou des éléments de preuve que vous souhaitez nous soumettre, veuillez les envoyer par courriel électronique à l'adresse suivante:

harcelementviolence.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca

Il vous faut indiquer l'information suivante dans l'objet de votre courriel: **NOM, MATRICULE, complément à une plainte**

Déclaration et engagement à la confidentialité



Je certifie que les renseignements inscrits dans ce formulaire sont à ma connaissance, complets et véridiques. Je reconnais que toute fausse déclaration ou toute déclaration faite de mauvaise foi ou dans l'intention de nuire peut entraîner des mesures administratives et/ou disciplinaires de la part de la Direction des ressources humaines, des affaires juridiques et de l'enseignement.

Je m'engage également à respecter la confidentialité à l'égard de ma démarche de plainte et à ne pas discuter des faits entourant la plainte avec mes collègues ou autres personnes dans l'organisation, sauf à des fins autorisées par la Loi, par la politique ou à des fins de consultation auprès d'un conseiller de mon choix. Un bris de la confidentialité peut entraîner des mesures administratives et/ou disciplinaires à mon égard de la part de la Direction des ressources humaines, des communications, des affaires juridiques et de l'enseignement.

30

En cochant la case ci-bas je consens à la déclaration ci-haut et je m'engage à respecter l'obligation de confidentialité y étant énoncée. *

confirmation de lecture et d'engagement de la déclaration ci-dessus

31

Veuillez indiquer la date où vous compléter ce formulaire (jour-mois-année) *

Accompagnement dans le cadre de la démarche

Vous pouvez recevoir des conseils et être accompagné par la personne de votre choix tout au long de la démarche. L'accompagnateur occupe un rôle de support moral seulement et il ne peut pas faire de déclaration en votre nom. Il peut s'agir d'un représentant syndical, d'un ami, conjoint, etc., à l'exception d'un collègue de travail ou d'un témoin des événements. Vous devez vous assurer de faire les démarches auprès de l'accompagnateur de votre choix si vous souhaitez qu'il vous assiste.

Délais de traitement et coordonnées de la responsable du traitement de votre plainte

Vous recevrez un accusé de réception dans les 48h ouvrables suivant la soumission de ce formulaire.

Les délais de traitement des plaintes varient entre 2 à 6 semaines selon le volume.

Pour toute question concernant le processus, vous pouvez contacter la responsable désignée :

Mme Cynthia Lake au 514-495-6767 poste 6465
harcelementviolence.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca

Ce contenu n'a pas été créé ni n'est approuvé par Microsoft. Les données que vous soumettez sont envoyées au propriétaire du formulaire.

